Image not found or type unknown

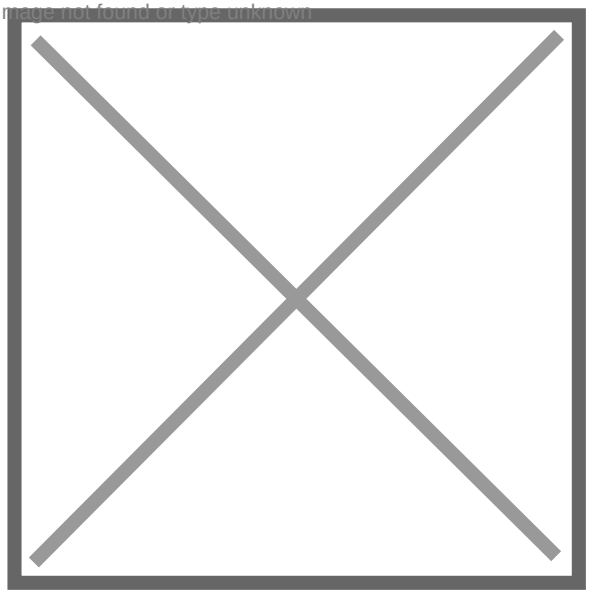

Logement insalubre que doit je faire pour quils fasse des travaux

Par **melodiedu26**, le **12/01/2015** à **22:44**

Bonjours
alors jai un souci, je suis locataire depuis le 1 avril 2014 et la proprietaire na pas fait d'etat des lieux et a leurs actuelle jai de la moisissure de partout... l'electriciter qui n'est plus au normes et des prise qui sorte du mure , la prise de terre a etait couper net dans la chambre de ma fille et jai l'evacuation des eaux de la machine a lavee qui va dans mon bac a douche... elle na jamais rien fait meme avec les anciens locataire ques que je peut faire ?

Par **Marine90**, le **15/01/2015** à **15:36**

Bonjour,

Envoyez lui une LRAR en lui expliquant qu'en tant que bailleur, il est soumis à une obligation d'entretien pour les gros oeuvres donc toutes les réparations qui permettent d'assurer le clôt et le couvert du locataire. Vous êtes en droit de demander la résiliation du bail et d'engager sa responsabilité ou de demander devant le tribunal compétent l'exécution forcée des travaux.
Ne pas payer les loyers n'est pas une très bonne idée... A moins que la jouissance de la chose soit compromise!
Si jamais aucune réponse, saisissez le tribunal d'instance.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés